

# Réflexions FFAP pour la constitution de l'Interprofession

Mardi 9 décembre 2014,

Définition de l'interpro : organisation représentant un secteur d'activités dans son ensemble.

Lieu de concertation entre amont et aval .

La constitution d'une interprofession permettrait aux apiculteurs de participer au financement de leur développement.

## **La FFAP est favorable à la création d'une interprofession .**

Ce préambule posé ,nous rappelons que cette interprofession aurait dû être créée avant la transformation du CNDA en Institut, mais à l'époque, le député Saddier ne l'a pas voulu ainsi. Cependant, la vocation première d'une interpro n'est pas de financer à priori un institut ou tout autre organisme, mais de participer au financement d'actions qui répondent aux objectifs définis/retenus par l'interpro.

Aussi, une interprofession ne peut se constituer/s'envisager qu'autour d'un projet commun à toute la filière.

Dans un 1er temps, définir des grands axes et objectifs de ce projet, qui seront ensuite déclinés en différents types d'actions et partenariats possibles.

Après évaluation budgétaire des actions envisagées/proposées, organisation de la participation financière de la filière

La structure qui accueillera l'interpro n'est pas un problème , Intermiel pourrait convenir, ses statuts sont toujours d'actualité et peuvent être modifiés .

## **Demandes des producteurs**

Le maintien du cheptel en capacité de production nous apparaît comme prioritaire.

L'apiculture dépend entièrement de son environnement, agricole comme naturel. Aussi, pour préserver et développer notre cheptel, il est essentiel que soit restauré un environnement sain pour l'abeille .

Le rétablissement d'un environnement sain et de qualité pour l'abeille devrait être le premier objectif d'un plan de développement de l'apiculture, condition sine qua non pour :  
lutter plus efficacement contre les maladies de l'abeille,  
développer le cheptel et ses capacités de production,  
installer de nouveaux exploitants en leur proposant de réelles perspectives,  
augmenter la production.

Afin d'améliorer cet environnement, la FFAP propose que l'apiculture participe au développement et à la mise en œuvre concrète d'une autre agriculture, fondée sur les principes de l'agro-écologie.

Et nous suivrions en cela S.Le Foll dans son projet :

[http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/projet-agroecologique-2013\\_cle43b56c-1.pdf](http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/projet-agroecologique-2013_cle43b56c-1.pdf)

Il conviendra de promouvoir les modes de production biologique/ accompagner et participer à des projets qui appliquent les principes de l'agro-écologie .

Démontrer que l'apiculture est un outil important au service du modèle agro-écologique (inter-action positive apiculture/agriculture)

ex. : mise en place d'une ou de plusieurs « zones franches », indemnes de tous traitements .

### **Il faudrait aussi contribuer à la pérennité du financement du technique en région.**

Cela permettrait de sécuriser l'avenir des ADA, cheville ouvrière de la structuration du technique et du développement, mais aussi de faire reconnaître aux apiculteurs en région l'utilité de cette interprofession.

Encourager et renforcer les capacités et les compétences des associations de développement régionales, afin qu'elles constituent un outil technique performant au service des apiculteurs, et adapté aux spécificités des apicultures régionales.

Encourager et appuyer la coopération et la mise en réseau .

Mais ce financement ,même partiel ,de l'interpro vers les ADAs, implique qu'elles ne figurent pas dans le collège producteurs : leurs présences caractériseraient un conflit d'intérêt . D'autre part la division du collège producteurs en sous collèges n'est pas du tout souhaitable et ne peut entraîner qu'un affaiblissement du syndicalisme .

Sur quelle base financer l'interprofession ?

### **La CVO ?**

Exemple de financement : une cotisation due au kg de miel ( producteurs , import , miel industriel ... ) et étendue à tous les produits de la ruche ( pollen , essaims , reines , produits transformés , pollinisation, location de ruches sentinelles... ) .

- Quel montant ? Comment le définir
- Organisation et coût de la collecte
- Contrôles : moyens , facilité

Se posent également les questions de représentation , de la participation financière de l'administration ...

**La FFAP souhaite que la future interprofession soit le résultat de la réflexion de toute la filière et un outil réellement démocratique.**